

COMMUNIQUE DE PRESSE  
JOURNEE INTERNATIONALE DU DROIT à L'AVORTEMENT ANNEE 2018

une femme sur trois a recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) dans sa vie, l'IVG est un acte courant de la vie des femmes, qui touchent l'ensemble des classes sociales. Les délais ont été allongés, l'entretien obligatoire supprimé, le délai de réflexion, la notion de détresse également, levant ainsi l'obligation des femmes majeures à se justifier... Sauf qu'en pratique c'est une autre affaire.

Concernant l'accès à l'IVG dans les Pyrénées Orientales, nous pouvons déplorer que les femmes qui souhaitent y avoir accès ne peuvent le réaliser qu'à PERPIGNAN. Notre territoire étant très étendu, qu'en est-il du droit pour les mineures à l'accès à l'IVG avec un adulte accompagnant lorsque elles habitent à plus de 100km de PERPIGNAN ?

Nous déplorons également que les femmes soient obligées d'obtenir un premier rendez-vous dans les centres IVG de Perpignan que si elles ont un bilan sanguin de confirmation de leur grossesse, ce qui est contraire à la loi. Pour les plus démunies, ne bénéficiant pas de la Couverture Maladie Universelle, cela les empêche d'avoir une prise à 100% et ne peuvent donc pas bénéficier de la loi sur le remboursement à 100 %. Lorsqu'une solution est trouvée cela multiplie les démarches et l'angoisse des femmes. La multiplication des démarches diminuent considérablement le choix de la méthode.

L'avortement est toujours soumis à une pression morale, récemment une femme désirant faire une IVG a dû écouter les battements du cœur, la sage femme qui réalisait l'échographie ne lui ayant pas demandé son autorisation. Dans le cadre des premières consultations les femmes peuvent entendre : « vous ne pouvez pas assumer une autre grossesse ? » «Vous avez déjà fait une IVG !!!! ».....

Les sages-femmes peuvent aujourd'hui accueillir les femmes pour une demande d'IVG médicale., Cette décision apporte un début de réponse pour les femmes qui vivent en zone éloignée de notre département. Or la liste des Sages-Femmes qui ont conventionné avec les centres hospitaliers afin de les orienter rapidement n'est pas accessible.

Depuis de nombreuses années, les structures accueillant les femmes pour un IVG sont en dangers, fermetures de maternité, manque de personnel...les hôpitaux ne mettant pas cette « activité » comme prioritaire. À cela s'ajoute la problématique de la clause de conscience des médecins, qui peuvent refuser de pratiquer une IVG sous condition d'orienter vers un.e confrère ... malheureusement trop peu suivie.

Alors que certains pays européens, tel l'Irlande, voit le droit à l'IVG évoluer, il est urgent qu'en France, le gouvernement mette les moyens humains et financiers nécessaires afin que les femmes puissent accéder à ce droit, sur l'ensemble du territoire.

Un Numéro Vert National gratuit **0800 08 11 11** en service depuis 2015 de 9h à 20h du lundi au samedi permet d'avoir une information et une orientation rapide concernant l'accès à l'IVG et à un moyen de contraception. Le Ministère de la Santé a confié la gestion de ce dispositif au Planning Familial.

**La loi existe mais l'accès NON.** Pour exercer un droit, il faut le connaître. Pour que les femmes soient bien informées encore faut-il développer une information juste et positive sur le droit à l'IVG . C'est à l'Etat et aux législateurs de garantir l'accès à cette information et à ce droit par tous les moyens et pour toutes les femmes.